



Procès-Verbal Synthétique de la séance du Conseil Municipal

Séance publique du 13 janvier 2022 à 18 heures 30 minutes.

L'an deux mil vingt deux et le treize janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brès,
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent JAOUL.
Mme Josy SCHWARTZ est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Elus présents :

Mesdames Yolande BARRENECHEA, Christine BECK, Sylvie JAUMES, Céline LEBOS, Agnès LESCOMBES, Patricia MELLINAS, Corinne PONSY, Maryse SAUVETERRE, Josy SCHWARTZ.

Messieurs Olivier BLASCO, Bruno DA SILVA, Thibaut DABONNEVILLE, Aurélien FERRIER, Laurent JAOUL, Thibault JEAN-BAPTISTE.

Elus représentés (ayant voté par procuration) :

Marc ROUDIL représenté par Josy SCHWARTZ, Jean-Philippe de FIRMAS de PÉRIÈS représenté par Sylvie JAUMES, Wesley DURIEZ représenté par Olivier BLASCO.

Elus absents :

Messieurs Joël CANTIE, Stéphane MARTIN, Antoine PASTOR.

1) Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers doivent désigner un secrétaire de séance au début de chaque réunion du Conseil Municipal.

Mme Josy SCHWARTZ est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour.

3) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du précédent Conseil Municipal en date du 9 décembre 2021 qui sera annexé au registre des délibérations.

4) Groupe Scolaire : Approbation du programme de démolition et de reconstruction

Madame Céline LEBOS rappelle le projet de construction du futur groupe scolaire + ALSH + restaurant scolaire et informe que le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en fin de l'année 2021 (délibération D2021-115-LJ du 9 décembre 2021).

Le programme, qui est transcrit dans le document présenté ce jour, prévoit la démolition/reconstruction du groupe scolaire comprenant 9 classes en élémentaire, 8 classes en maternelle et des locaux communs pour l'ALSH et le restaurant scolaire.

La surface globale du projet est d'environ 2 900 m² utiles.

Une école modulaire provisoire sera mise en œuvre pendant les travaux sur le terrain Valdeyron de la ZAC de Cantaussel.

Le prévisionnel toutes dépenses confondues est de 9 715 000 € TDC dont 6 480 000 € de travaux HT.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera retenue sur la base d'un concours tel que prévu par le code de la commande publique. Les équipes admises à concourir présenteront une esquisse du projet et formuleront une proposition financière.

Le dossier présenté devra être conforme au programme de l'opération, à ses annexes, ainsi qu'au règlement de consultation...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de marché public selon la technique d'achat de concours restreint tel que prévu par les articles L.2521-1 et R 2162-15 et suivants du code de la commande publique, avec 3 candidats admis à concourir sur un niveau Esquisse +
- de valider le programme de l'opération
- d'approuver le règlement de consultation
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite de la procédure conformément au code de la commande publique

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h50.

Signature du Maire :

